



Aimerais des renseignements sur le droit de garde d'un enfant

Par **titiskahina**, le **31/05/2011** à **19:20**

Bonjour, je dois passer devant le juge pour le droit de visite de ma fille son père est marocain avec une carte de séjour espagnole. J'ai demandé avoir un point de rencontre car il ne sait pas s'occuper d'un bébé et il y a le risque qu'il l'enlève. De plus son intérêt pour elle est aussi lié à l'obtention des papiers français. Depuis qu'il sait que nous passons devant le juge il s'est mis à payer une pension cela depuis 4 mois ma fille a 6 mois je lui ai permis de voir sa fille les 3 fois où il est venu la voir sachant qu'il vit à 300 km. Il s'est décidé à prendre un avocat et il m'a dit que moi aussi d'ici 2 ou 3 ans j'allais souffrir et que pour voir ma fille il faudra que ça soit moi qui aille la voir en Espagne ou au Maroc d'où ma question peut-il obtenir la garde de ma fille. Merci d'avance de votre réponse une maman super angoissée

Par **mimi493**, le **01/06/2011** à **00:11**

Il paye la pension comment ?

Par **titiskahina**, le **01/06/2011** à **08:20**

bonjour il m'envoie la pension par Western Union, j'ai oublié de préciser que j'ai fait 2 main courantes pour menaces sachant qu'il peut se montrer agressif voire violent quand ça se passe pas comme il veut. Je sais pas si ça a son importance ma fille porte mon nom de famille. merci

Par **mimi493**, le **01/06/2011** à **23:26**

Donc n'allez pas chercher les mandats, pourquoi le faites-vous ?
Une main courante n'a aucune valeur. Soit vous avez été victime de menace et vous avez porté plainte, soit vous n'avez pas été victime de menace

Par **titiskahina**, le **02/06/2011** à **09:07**

bonjour pour les mandats je les prend mes les depose sur le compte de ma fille je n'utilise pas l'argent je ne savais pas qu'il ne fallait pas les prendre mon avocate ne m'a rien dis a ce sujet .et pour les mains courantes comme j'ai pas de temoin de ses menaces je peux pas deposé plaintes au dire de la police .